

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: Leleux Invest Responsible World FOF

Identifiant d'entité juridique: 5493 005Z 012A 6NDX 7V52

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,60% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

L'objectif est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. Le portefeuille présente de meilleurs résultats en termes d'émissions de CO2, de consommation d'énergie, de consommation d'eau, de production de déchets, de création d'emplois, de proportion de femmes employées par rapport aux hommes qu'un indice d'actions internationales.



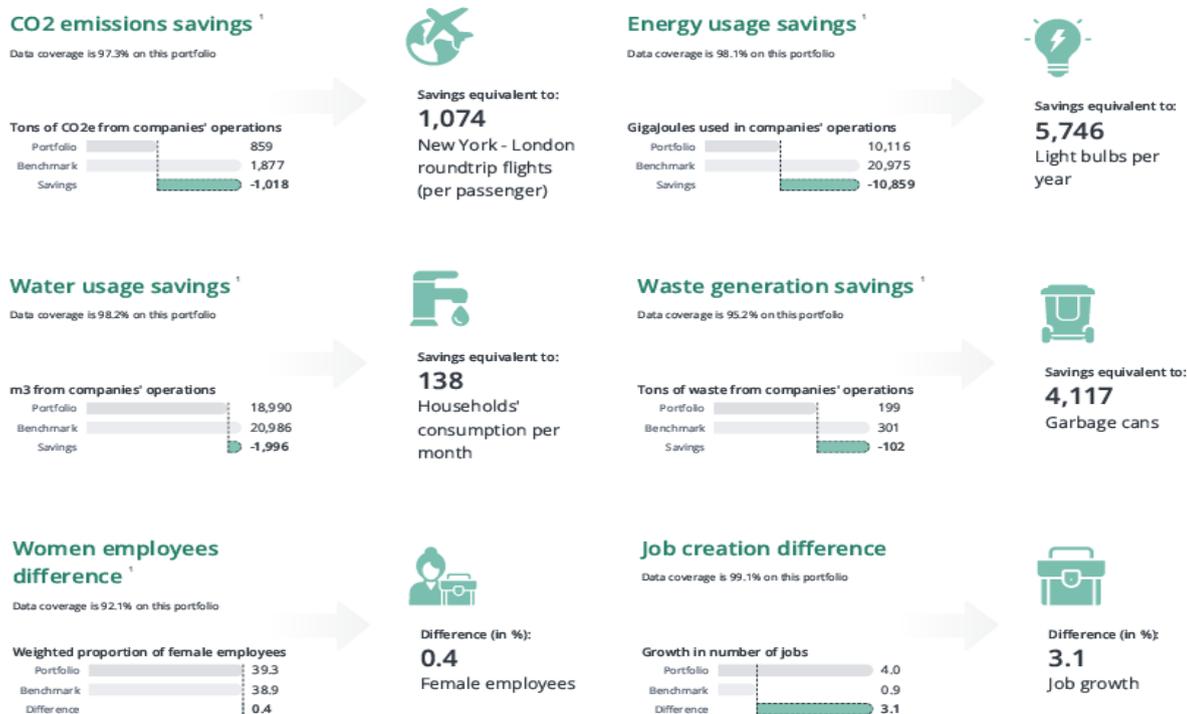
Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Le graphique ci-dessous présente l'impact de durabilité d'un investissement équivalent aux encours sous gestion du portefeuille par rapport à un indice de référence (benchmark).



* Benchmark= : un indice d'actions internationales - Source : Clarity AI © – 31/12/2024

● ...et par rapport aux périodes précédentes?

Le portefeuille continue d'apporter de meilleurs résultats par rapport à un indice d'actions internationales, on constate en 2024 une baisse des émissions de CO2, de la consommation d'énergie, de la consommation d'eau, de la production de déchets par rapport à 2023. La proportion de femmes employées s'améliore. Par contre la création d'emplois est légèrement inférieure par rapport à l'année précédente.

	2024			Delta 2023-2024		2023			
	LIREW	Benchmark	Delta Benchmark			LIREW	Benchmark	Delta Benchmark	
Tons of CO2e from companies' operations	859	1.877	-1.018	▼	-13%	▼	993	2.245	-1.252
Water m3 from companies' operations	18.990	20.986	-1.996	▼	-35%	▼	29.257	21.448	7.809
Weighted proportion of female employees	39,3	38,9	0	▼	6%	▲	37	39	-2
GigaJoules used in companies' operations	10.116	20.975	-10.859	▼	-19%	▼	12.433	25.683	-13.250
Tons of waste from companies' operations	199	301	-102	▼	-15%	▼	235	414	-179
Growth in number of jobs	4%	1%	3%	▲	-33%	▼	6%	3%	3%

Source: Clarity AI © – 31/12/2024 et 29/12/2023

Benchmark: Global Equities Index

Allocations of all benchmarks are derived from ETFs

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

L'objectif des investissements durables est d'améliorer l'impact de durabilité du portefeuille en termes d'incidences environnementales, sociales mais aussi de gouvernance par le biais d'investissements en OPC. C'est l'ensemble des positions détenues au travers des différents OPC qui ont contribué au résultat

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives « ex ante » (à l'investissement). Toutefois chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur base d'un questionnaire afin de s'assurer qu'il respecte les principes du « do not significantly harm » mais également sur leur méthodologie d'intégration des critères extra financiers dans leurs décisions d'investissement.

Le portefeuille du compartiment est investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC), en particulier via des investissements en autres OPC dont les gestionnaires sont signataires des Principes d'investissement Responsable sous le parrainage de l'ONU (United Nations Principles for Responsible Investment) ou dans des OPC intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Chaque gestionnaire sous-jacent est interrogé sur sa manière d'intégrer le respect des normes internationales dans ses décisions d'investissement. Aucune anomalie n'a été relevée

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

« Ex ante » : ce produit financier ne prend pas en considération les principales incidences négatives à l'investissement. Toutefois, chaque gestionnaire des fonds sous-jacents est interrogé sur sa manière d'intégrer les incidences négatives dans ses décisions d'investissement et sur la conformité de l'OPC avec le régime PAI.

« Ex post » : Les données relatives aux incidences négatives sur la durabilité sont calculées par une société indépendante (Source : Clarity AI © – 31/12/2024).

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [année n]	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT				
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	534.08624 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 2	280.09372 tonne CO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	10482.333 tonne CO2e	
		Émissions totales de GES	11484.696 tonne CO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	294.96802 tonne CO2e / EUR M invested	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	948.59216 tonne CO2e / EUR M revenue	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2.8540611 %	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation:	49.98534 %
			Production:	1.0688882 %

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	<p>Total: 0.15443471 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur A: 0.0041352883 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur B: 0.00088977214 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur C: 0.07890633 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur D: 0.048348688 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur E: 0.005136874 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur F: 0.000774571 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur G: 0.0027773292 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur H: 0.007284206 GWh / EUR M revenue</p> <p>Secteur L: 0.008347839 GWh / EUR M revenue</p>
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0.16789292 %

Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.0013139824 tonne / EUR M invested
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	7.061301 tonne / EUR M invested
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	3.3293476 %
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0.50496626 %
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	9.999859 %
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	31.558174 %
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir:

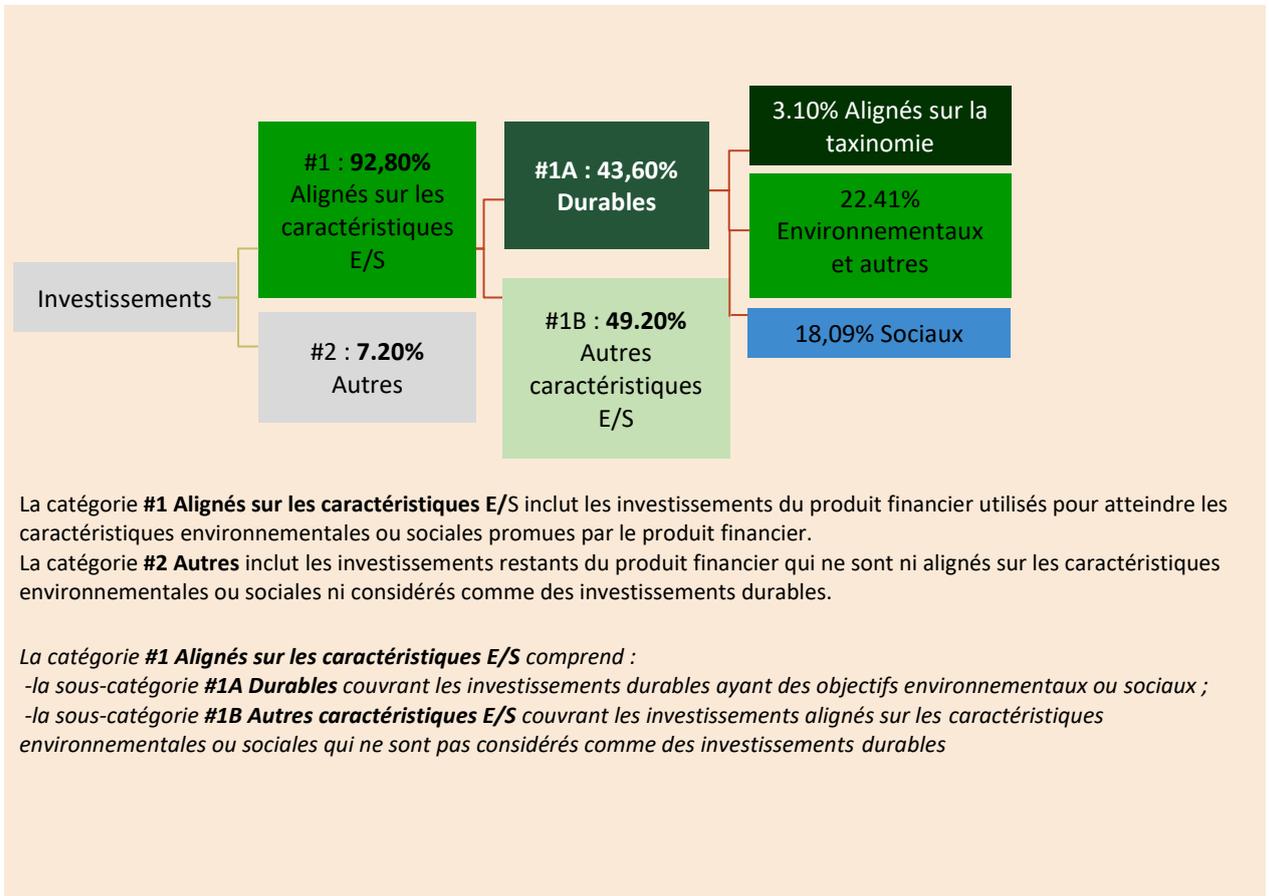
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CASH	-	8.37%	-
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	2.12%	USA
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	1.53%	USA
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Santé	1.20%	USA
ALPHABET INC-CL A	Services de Télécommunication	0.95%	USA
NOVO NORDISK A/S-B	Santé	0.88%	Danemark
VISA INC-CLASS A SHARES	Finance	0.83%	USA
MASTERCARD INC - A	Finance	0.80%	USA
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	0.77%	USA
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	0.76%	Pays-Bas
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	0.74%	France
INTUIT INC	Technologies de l'Information	0.69%	USA
ASTRAZENECA PLC	Santé	0.68%	Royaume-Uni
CADENCE DESIGN SYS INC	Technologies de l'Information	0.60%	USA
SAP SE	Technologies de l'Information	0.59%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Finance	19.87%
Aucun secteur attribué	18.32%
Technologies de l'Information	15.93%
Santé	11.87%
Industrie	11.00%
Consommation Discrétionnaire	6.87%
Biens de Consommation de Base	4.40%
Matériaux	3.02%
Services de Télécommunication	2.95%
Services aux Collectivités	2.25%
Obligations d'État	1.85%
Immobilier	1.56%
Énergie	0.10%

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental .

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

- Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

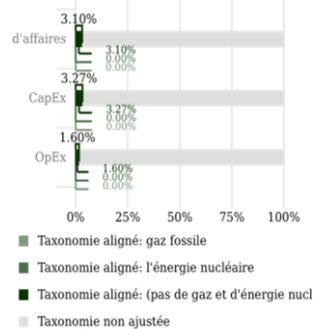
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

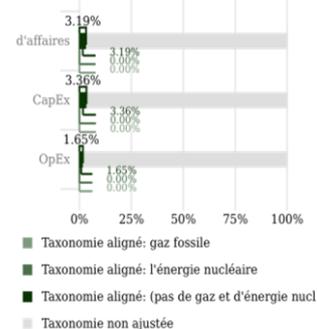
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

0.14% du portefeuille est aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 1.01% est aligné par le biais d'activités habilitantes.

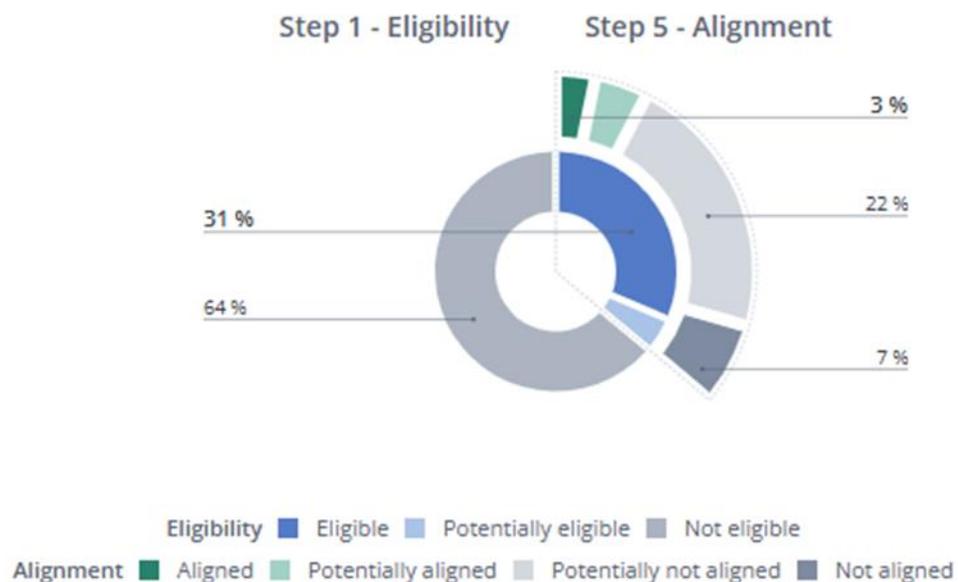
🕒 **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

L'alignement des investissements sur la taxonomie a légèrement baissé, passant de 4.37% en 2023 sur base du chiffre d'affaire à 3,10 % en 2024.

En 2023, 0.18% du portefeuille était aligné sur la taxonomie de l'UE par le biais d'activités transitoires et 2.26% était aligné par le biais d'activités habilitantes.
(Source: Clarity AI © – 29/12/2023)

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

(Source: Clarity AI © – 31/12/2024 : Pourcentage des investissements alignés et éligibles sur base du chiffre d'affaire - Sur les 1,263 entreprises de ce portefeuille, 1,163 sont couvertes (dont 561 sont soumises à la NFRD -Non-Financial Reporting Directive).





Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La proportion des investissements durables sur le plan social est de 18.09%.

Les caractéristiques environnementales et sociales des investissements sont promues au sens large et aucun minimum n'est prévu. Il n'y a pas de biais vers une caractéristique ESG en particulier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Au 31/12/2024:

- *Les 49.20 % « #1B Autres caractéristiques E/S » sont investis dans des OPC classés Article 8 SFDR*
- *Les 7.20% « catégorie #2 Autres » étaient en cash*



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les investissements sont sélectionnés en analysant les différentes stratégies adoptées par les OPC telles que la vérification de la façon dont ils intègrent les critères ESG, évaluation de la méthode adoptée. La combinaison des différentes approches d'investissement responsable permet de s'assurer d'une bonne diversification des risques.